

LETTRE D'INFO

Le bulletin d'information de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Côte-d'Or



OUVERTURE ET CONFINEMENT

L'ouverture de la truite approche et nous nous interrogeons tous sur la possibilité d'un prochain confinement...

C'est pour anticiper une telle éventualité que le Président et le Directeur Général de la FNPF ont rencontré fin janvier des représentants du cabinet du Premier Ministre et la Secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique. Ils ont réaffirmé et argumenté la demande de pouvoir pratiquer la pêche quelles que soient les conditions d'un éventuel confinement. Ils ont également demandé que les préfets ne prennent aucun arrêté interdisant la pêche.

Un courrier signé par cinq fédérations de sports et loisirs de plein air (pêche, chasse, golf, équitation, voile) a été adressé au Président de la République et au Premier Ministre pour expliquer la nécessité de permettre ces activités et ce dans la limite d'une demi-journée et cinquante kilomètres.

Espérons cependant qu'un nouveau confinement pourra être évité.

LA PÊCHE ATTAQUÉE

La pêche est de nouveau violemment attaquée par des groupuscules écolos auxquels viennent se joindre des politiques en recherche de voix pour les prochaines échéances électorales.

Quelques municipalités importantes (Paris, Grenoble, Montpellier, Bordeaux) ou conseils métropolitains (Lyon), souhaitent imposer des projets contraignants aux AAPMA et aux Fédérations : interdiction de certains modes de pêche, d'animations par les FD... Certains vont même jusqu'à demander la fermeture des établissements de productions aquacoles.

Il est évident que le but de toutes ces manœuvres est d'interdire à terme la pêche sur tout le territoire français.

Soyons vigilants, faites nous remonter toute tentative allant dans ce sens ; cependant il convient d'éviter toute invective ou comportement violent qui ne pourraient que nuire à l'image de nos structures.

Nous avons de nombreux arguments à faire valoir pour défendre notre loisir et nos activités de protection des milieux aquatiques. N'hésitons pas à sensibiliser nos élus, à expliquer notre rôle, à montrer nos réalisations et insister sur le poids économique et social de l'activité pêche.

Paris, 10 février 2021

Campagne anti-pêche



Depuis l'apparition de campagnes anti-pêche ces 3 dernières années, la FNPF a toujours tenu auprès des pouvoirs publics sa position de défenseur de toutes les pêches légalement exercées.

Aujourd'hui c'est au tour de la pêche au vif de se retrouver en ligne de mire des militants animalistes-antispécies, portés majoritairement par l'association Paris Animaux Zoopolis. Un processus, incubé minutieusement en quelques mois, qui s'est accéléré ces derniers jours pour se répandre à une vitesse fulgurante, avec l'adoption aux conseils municipaux/métropolitains parisiens et grenoblois de vœux visant l'interdiction de la technique du vif. D'autres villes sont en voie de proposer des restrictions similaires, telles que Montpellier ou Bordeaux, avec pour cette dernière une censure de la pêche déjà bien engagée autour de son lac.

L'ampleur de ces actions semble proportionnée à la méconnaissance de leurs protagonistes envers le rôle indispensable du réseau associatif de la pêche pour la préservation des cours d'eau. Cependant, nous restons conscients que le but final de toutes ces manœuvres est d'interdire la pêche en général sur tout le territoire français.

Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler que :

- La FNPF prend acte des vœux adoptés par ces collectivités, mais alerte sur leur principe discutable et le danger qu'ils représentent pour l'avenir des milieux aquatiques, dépendant en grande partie de l'action quotidienne des pêcheurs.
- La FNPF regrette que ces débats aient eu lieu sans la concertation de ses Fédérations départementales, organisations agréées pour la protection de l'environnement.
- La FNPF défend avant tout le libre exercice de toutes les pêches, sans distinction de pratiques.
- La préservation des milieux et du patrimoine piscicole est une préoccupation permanente de tout le réseau associatif de la pêche, depuis les pêcheurs jusqu'à la FNPF.

Enfin, nous rappelons que ces divers vœux et projets ne constituent pas à ce jour de réelles interdictions de pêche, mais un appel à débat qui, en tout état de cause, se fera avec les structures associatives de la pêche.

La FNPF continue d'œuvrer au quotidien pour le loisir pêche et la préservation des milieux aquatiques, indispensables à la continuité écologique dans tous les territoires.

* Depuis 2019, la Fédération Nationale de la Pêche en France, avec ses 3 000 associations régionales sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature. Elle soutient ainsi et aide au développement de la pêche de loisir, qui est une véritable école de la nature et de la protection de l'environnement. Elle a pour ambition de représenter un formidable réseau de connaissances et de savoir-faire pour protéger nos milieux. Elle a pour ambition de représenter un formidable réseau de connaissances et de savoir-faire pour protéger nos milieux. Elle a pour ambition de représenter un formidable réseau de connaissances et de savoir-faire pour protéger nos milieux.

COMMUNIQUE DE PRESSE - FNPF

fedepeche21.com

LETTRE D'INFO

PARRAINAGE CARTE DÉCOUVERTE FEMME

Comme indiqué dans notre communication de janvier dernier portant sur les mesures d'atténuation du Covid-19 et de sortie de confinement, plusieurs opérations de parrainage et de promotion de la pêche vont être réalisées en cours d'année.

Le Parrainage carte découverte femme sera organisé à l'occasion de la Fête des Grands-Mères et de la Journée de la Femme se déroulera du 1er au 8 mars 2021 puis du 24 au 30 mai 2021 pour la Fête des Mères, le dispositif donnera la possibilité d'offrir une carte à tarif réduit à une femme n'ayant pas adhéré en 2020.

Sur la base du volontariat des AAPPMA, cette carte de parrainage femme remise à 50% sera proposée au tarif unique de 17,50€.



GRAND JEU CONCOURS - 80 BONS D'ACHAT DE 50€ A GAGNER!

Notre grand Jeu Concours est lancé depuis plusieurs semaines! Voici la liste des premiers gagnants!

**GRAND JEU CONCOURS
CARTES DE PÊCHE 2021**

80 BONS D'ACHAT DE
50€
Offerts*

UNE CHANCE DE PARTICIPER AU
TIRAGE AU SORT POUR TOUT ACHAT
D'UNE CARTE DE PÊCHE MAJEURE
OU INTERFEDERALE PRISE
AVANT LE 1^{er} MARS 2021

Fédération Française de Pêche
Fédération Nationale de Pêche
Entente Maljeuaise de Grand Pêche

* Opération valable sur les cartes Majeures et Interfédérales prises sur le département de la Côte-d'Or du 15/12/2020 au 28/02/2021 inclus.
Voir modalités de l'offre sur www.fedepeche21.com

MARTINEZ Maxime
POINTURIER Pascal
GOTTLER Christopher
HERNANDEZ Jose
BARON Georges
HORBATIUK Olivier
DELAUNAY Emmanuel
CHODAT Jean-Claude
GAMET Jean-Marc
BALDACCHINO Cyril
PHILIPPE Michel
GARDEY Jean-Noël
ROCHARD Eric
PILOT Alexis
Jean-Louis GUICHARD
Daniel MUGNY
Hohan VIE
Daniel NAIGEON
Eric BORSATO
Alexis BIENFAIT
Laurent MULLER
Lilian BERLU

Jean-Claude NANNINI
Thomas MULLER
Thomas PERRUT
Sylvain CLERC
Laurent ROZE
Fabrice LAURENT
Philippe NOEL
Pascal LEVAUX
Pascal TAIFER
Jean-Jacques VOULLEQUIN
Nicolas RIQUELME
Jacques GYSSEL
Jean-Claude SERGENT
Pierre LANAUD
Philippe GOUJON
Jean-Pierre COUGNOT
Henri BONSANS
Didier LEVEQUE

*N'oubliez pas! Vous avez
jusqu'au 1er mars 2021 pour
tenter votre chance!*

LETTRE D'INFO

MAIS OÙ VA L'ARGENT DES CARTES DE PÊCHE?!

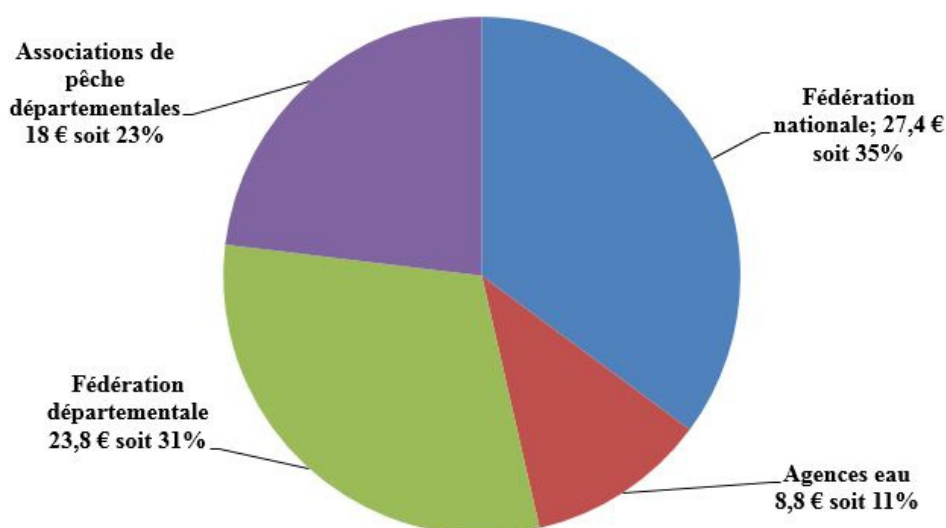
C'est une question récurrente parmi les pêcheurs et il est bien légitime de leur part de se poser des questions quant aux budgets et l'utilisation des sommes recueillies grâce aux cartes de pêche. D'autant plus lorsque le coût de cette dernière augmente ou lorsqu'ils se retrouvent privés de leur loisir comme ce fut le cas en 2020 en raison de la pandémie.

Mais alors, où va cet argent ? Et à quoi sert-il ?

Lorsque vous achetez votre carte de pêche, l'argent est redistribué vers plusieurs organismes: La FNPF, l'Agence de l'Eau, les Fédérations départementales et les AAPPMA.

Prenons l'exemple d'une carte Majeure:

Sur cette carte à 78€



- 8,8€ sont reversés à l'Agence de l'Eau
- 18€ sont reversés aux AAPPMA
- 23,8€ sont reversés aux fédérations départementales
- 27,4€ sont reversés à la fédération nationale (FNPF)

L'Agence de l'eau, en récupère une partie pour financer les actions en faveur du rétablissement du bon état écologique des milieux aquatiques.

La FNPF se réserve une part pour son fonctionnement propre mais aussi une grande part qu'elle va réserver aux Fédérations départementales dans le cadre de subventions allouées aux travaux et équipements et aux subventions allouées aux postes salariés.

Dans la somme que prélève la FNPF, une partie est donc reversée sous forme de subventions aux Fédérations Départementales et indirectement aux AAPPMA qui peuvent en bénéficier dans le cadre de la réalisation de travaux par exemple.

Ainsi, cet argent va permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir en supportant les fédérations et les AAPPMA dans leurs missions de protection des milieux aquatiques et leurs missions d'ordre halieutique. Par ce biais, les pêcheurs en sont donc aussi bénéficiaires!